

révisoin budget annuel de co propropriété

Par decrand, le 12/03/2012 à 10:26

Bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement situé dans une résidence de 8 appartements (8 propriétaires différents et 7 appartements en location). Les appartements nous ont été livré fin septembre. La première Ag s'est tenue mi novembre. A l'ordre du jour de cette AG nous devions prendre une décision concernant la gestion de l'eau. Nous avons décidé de la laisser au Syndic n'ayant pas d'information précise à ce sujet. Pour précision aucun appartement n'est équipé de compteur individuel et la facturation de l'eau sera répartie par tantième. Lors de cet AG il a été convenu que le conseil syndical dont je fais parti récupère des informations sur la gestion de l'eau. Nos démarches ont montré qu'il existait un accord entre la communauté urbaine de Bordeaux et le distributeur de la lyonnaise des eaux pour l'installation individuelle gratuite de compteur d'eau pour les résidence neuves. Nous avons donc déclenché une AGE pour modifier notre premiere décision sur la gestion de l'eau. Une majorité des propriétaires est d'ores et déjà d'accord pour leur installation. Nous avons demandé de préciser sur l'ordre du jour de cette AGE la révision du budget annuel puisque dans les prochains mois le Syndic n'en aura plus la gestion. Le syndic nous a répondu que ce point ne pouvait pas être abordé lors de cette AGE voir même modifié.

Qu'en est il réellement?

Vous remerciant par avance de votre réponse.